



Communiqué de presse

120 ans de la loi de 1905 : un principe pour faire société

Il y a 120 ans, la République tout entière devenait laïque. Loi de liberté et d'apaisement, la loi de 1905, aboutissement d'un long processus, rendait enfin pleinement égaux en droit toutes et tous les habitante·s du pays quelles que soient leurs options spirituelles, idéologiques ou religieuses.

La FSU rappelle son attachement sans faille à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905 en ce qu'elle assure la liberté de conscience, garantit la liberté de culte, impose que la République n'en reconnaît ni n'en soutient aucun d'aucune manière. Elle garantit ainsi à l'encontre du prosélytisme religieux la liberté absolue d'être sans religion.

La FSU combat toutes les instrumentalisations de ce principe émancipateur par des courants politiques et des réactionnaires de toutes obédiences. La laïcité est un élément majeur de notre lien politique et social. Elle participe à la constitution d'une sphère publique, espace de débats, de confrontation des projets et des choix, fondée sur la raison et l'esprit critique.

L'école publique gratuite, obligatoire, laïque, a été érigée un quart de siècle avant 1905 avec l'obligation de faire accéder toutes et tous les futur.es citoyen·nes à ses ambitions civiques, intellectuelles et sociales

L'école publique promeut au quotidien l'égalité et combat toutes les formes de discriminations et de racismes. Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant de tout prosélytisme et en faisant cesser en son sein toutes les assignations. Cela doit être préservé et expliqué. Y faire venir, étudier, s'épanouir tous les jeunes doit être une exigence nationale. Il est urgent que la République laïque soutienne pleinement son école publique, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays.

La FSU promeut pour cela un grand service public d'éducation, laïque et uniifié.